



## Plage du Débarquement La Croix Valmer, 83420

Tél: 06.48.23.51.04

cedric.patissou@lacroixvalmer.fr

102 rue Louis Martin - 83420 La Croix Valmer

### Inscription à un stage Saison 2024

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_

Adresse Habituelle : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Adresse Saison : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Adresse Mail (OBLIGATOIRE) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

*Demande mon inscription au Centre Nautique de La Croix Valmer et déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur. J'atteste que je suis médicalement apte à la pratique des sports nautiques, que sais m'immerger et nager 25 mètres; 50 mètres pour les plus de 16 ans.*

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/2024

Signature du Stagiaire (autorisation parentale pour les mineurs) :

### Désignation du Stage :

Engin : \_\_\_\_\_

Horaire : \_\_\_\_\_

Période : \_\_\_\_\_

### Autorisation Parentale

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

En ma qualité de \_\_\_\_\_

Demeurant à \_\_\_\_\_

Pouvant être joint au téléphone \_\_\_\_\_

Ou sur portable \_\_\_\_\_

Autorise \_\_\_\_\_

*À pratiquer la voile comme stagiaire au Centre nautique de La Croix Valmer et déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur et des conditions d'organisation du Centre Nautique.*

*J'atteste qu'il/elle est apte médicalement à la pratique des sports nautiques, sait s'immerger et nager 25 mètres, 50 mètres pour les plus de 16 ans. J'autorise le Centre nautique à contacter les secours le cas échéant.*

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/2024

Signature des parents ou du tuteur :

### Règlement Intérieur pour LES STAGES, COURS PARTICULIERS, ET LOCATIONS

**Conditions :** Les stages se déroulent du lundi au vendredi, avec un rattrapage éventuel le samedi, en cas d'annulation d'un cours (navigation ou cours théorique) par le chef de base. Chaque stage est validé par la délivrance d'un passeport voile FFV. Les tarifs comprennent l'assurance obligatoire. Une caution de 100€ est demandée pour la location du matériel, son remboursement se fait en échange du reçu remis lors de son versement, après vérification du matériel par le responsable de la base.

**Navigation :** Les zones de navigation sont définies et affichées par le chef de base en fonction des conditions météorologiques. Le chef de base peut interdire ou interrompre une sortie s'il juge que les conditions de sécurité ne sont pas réunies. En cas d'interruption d'une séance de stage, d'un cours particulier ou d'une location sur décision du chef de base, le temps de navigation non effectué est reporté.

**Encadrement / Sécurité :** Les moniteurs sont diplômés. Les diplômés sont affichés. Tout stagiaire doit être apte à pratiquer les sports nautiques et doit être capable de nager 50 mètres (25 mètres pour les moins de 16 ans). Le chef de base peut demander la fourniture d'un certificat médical et organiser un test de natation. Le port du gilet de sécurité est obligatoire. Il est conseillé de prévoir une vieille paire de chaussures de sport pour éviter les blessures éventuelles et une protection solaire.

**Règlement Intérieur :** Le règlement intérieur est affiché au Centre nautique. Tout usager du centre en prend connaissance lors de son inscription et s'engage à le respecter.

**Modalités d'inscription :** Pour que la réservation d'une prestation soit effective, la fiche d'inscription doit être complétée. La totalité du montant du stage doit être réglée au plus tard le 1er jour de navigation ou de cours. La totalité du montant du cours particulier ou de la location doit être réglée avant la 1ère heure de la navigation. Les règlements s'effectuent en espèces, par carte bancaire ou Chèque ANCV.

**Remboursement d'une prestation :** L'annulation d'une prestation en raison des conditions météorologiques ne donne pas droit à remboursement. Un forfait ne peut pas faire l'objet d'un remboursement partiel. Le cas échéant, le remboursement tient compte de la durée effective de la navigation et est effectué par chèque.

**Utilisation des vestiaires et des locaux pour le matériel :** La commune de La Croix Valmer décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels ou de matériels déposés dans les locaux du Centre Nautique.